

# CLUB FRANÇAIS DU CHIEN TERRE NEUVE ET DU LANDSEER

EXPOSITION REGIONALE  
D'ELEVAGE

Saint Blancard  
Samedi 25 mai 2024

*Sous le patronage de la*  
**Société Centrale Canine**  
*(Reconnue d'Utilité Publique,  
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture)*



**Juge : M. Boris CAVILLAC**

Référent Bien-être Animal : M. BIRGY Dylan

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité et moi-même, vous remercions de votre participation à cette première régionale à Saint Blancard sur ce site somptueux du lac de la Gimone.

Nous remercions également Karine Ruiz, notre déléguée ainsi que son entourage de bénévoles de permettre cette rencontre de passionnés du sud-ouest ou d'autres horizons !

J'ai à cœur de poursuivre ce que mes prédécesseurs ont mis en place et d'apporter un peu de renouveau avec la nouvelle équipe au sein du Club. Malheureusement les diverses obligations du nouveau poste que j'occupe ne me permettent pas de participer à cette régionale.

Dylan Birgy, trésorier et responsable de la commission communication, sera le représentant de notre comité aujourd'hui.

Nous devons allier nos passions côte à côte, aussi nous nous mobiliserons encore et toujours à l'avenir pour continuer d'encourager nos exposants, propriétaires, éleveurs et conducteurs à présenter leur chien Terre Neuve et Landseer dans un esprit de partage et d'échange !

## Une régionale : à quoi ça sert ?

- Les éleveurs doivent pouvoir montrer leur production pour l'évaluation du cheptel sans penser pour autant à la compétition ou à la course « aux points » d'un Championnat Club (raisons pour lesquelles, le règlement de celui-ci a évolué). Il est nécessaire pour nos races que les chiots, les chiens, les reproducteurs puissent être évalués afin d'identifier les qualités mais aussi les défauts que chacun possède et transmet. Le qualificatif excellent est évidemment recherché cependant le qualificatif Très bon si dévalorisé montre pourtant déjà un chien de qualité.
- De permettre, grâce à des spécialistes de nos races, essentiellement, de valoriser nos chiens dans la grille de sélection ou pour le challenge beauté-performance ou encore pour le plaisir.
- De permettre à chacun d'échanger, de communiquer, de partager, de se connaître mutuellement et de faire connaître nos races.

L'avenir de nos races c'est aussi celui de notre association. Notre but est de les promouvoir, de les encourager et de les maintenir, ensemble.

Défendre nos races c'est aussi atténuer les rivalités ou même les querelles intestines. Ce qui nous unira c'est de penser, d'agir et de construire un avenir en faveur de nos Landseer et nos Terre Neuve.

Nos races sont pleines de qualités et c'est pourquoi nous les aimons tant !

Connues pour leur courage au travail, leur ténacité, leur abnégation et leur générosité elles nous prouvent que nous devrions tenter de leur ressembler !

Merci à vous tous exposants, éleveurs, conducteurs, bénévoles de votre implication pour nos races et le CFCTNL. Nous souhaitons que vous preniez du plaisir lors de cette journée.

Merci à Monsieur Boris CAVILLAC de nous faire l'honneur d'avoir bien voulu accepter de juger nos races pour cette régionale aujourd'hui.

Bon week-end à tous dans la bonne humeur autour et sur le ring!

Amitiés cynophiles.

**Laurence DIDIER ROLLAND**  
**Présidente CFCTNL**



# REGLEMENT

## Règlement de l'exposition

### 1 : LIEU, DATES

L'exposition se tiendra à Saint Blancard le 25/05/2024

### 2 : ARRIVÉE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30 heures. Les jugements commenceront à 9h précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Si les jugements sont prévus avec horaires déterminés par races et classes, ces derniers seront affichés à l'entrée de chaque ring.

### 3 : SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens s'effectuera selon le règlement propre à chaque exposition.

### 4 : SERVICE VETERINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

### 5 : TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition et à proximité du ring en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

### 6 : PRÉSENTATION

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

Lors du jugement des classes individuelles, le présentateur n'est pas autorisé à porter de vêtement affichant ostensiblement le nom de l'éleveur.

**Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITÉ lors de toute exposition canine.**

Les potences sont interdites dans les expositions.

**Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.**

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC. Obligation est faite à l'organisateur d'effectuer des contrôles.

### 7 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

### 8 : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- a Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- b Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou online) Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétérain.

### 9 : ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

**CLASSE INTERMEDIAIRE** Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé

**CLASSE OUVERTE** Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

**CLASSE TRAVAIL** Pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (Photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

**CLASSE BABY** (facultative)- 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais

peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour...

**CLASSE PUPPY** (facultative) - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour...

**CLASSE DE JEUNE** (obligatoire) - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent.

**CLASSE CHAMPION** (obligatoire) - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.

**CLASSE VÉTÉRAN** (obligatoire) - Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement.

Pour être inscrit dans les classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

**CLASSE d'AFFIXE** (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents.

Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**CLASSE de REPRODUCTEURS** (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

Autre catégorie :

Chien « ne concourant pas » :

Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour.

Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

## 10 : RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du CFCTNL adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

## 11 : CLÔTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les

organisateur (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétaire.

## 12 : REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.
- 2) Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :
  - a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
  - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
  - c) Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
  - d) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
  - e) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.
  - f) Les chiens estropiés, borgnes aveugles et les chiennes allaitantes.

## 13 : JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

## 14 : QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

**EXCELLENT** - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possédera les caractéristiques typiques de son sexe.

**TRES BON** - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

**BON** - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas réhibitifs.

**SUFFISANT** - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

**DISQUALIFIE** - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons

morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

**NE PEUT ÊTRE JUGE** : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement).

#### 15 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à **trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation**. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

#### 16 : SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

#### 17 : CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

#### 18 : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

#### 19 : AVIS AUX EXPOSANTS RÉSIDANT A L'ÉTRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

#### Par la Société Centrale Canine

Publié 25/08/2021 à 16:05 - Mis à jour le 25/08/2021 à 16:08

**La Centrale Canine s'engage pour le Bien-être des chiens en rédigeant le Guide des Bonnes Pratiques en élevage canin. Il a pour objectif de recenser les actions à mettre en place pour s'assurer du bien-être de son (ou ses) chien(s).**

Le bien-être est défini par 5 libertés fondamentales :

1. L'absence de soif, de faim ou de malnutrition
2. L'absence d'inconfort physique
3. L'absence de douleur, de blessure, de maladie
4. L'absence de peur, de stress, de détresse (aspect psychologique)
5. L'expression des comportements normaux, par exemple : la possibilité de creuser, courir, interagir avec ses congénères, explorer, ...

**Il est indispensable de veiller au respect de ces 5 libertés pour que nos chiens puissent être toujours dans un état de bien-être optimal !**

**Règlement complet  
des expositions sur  
le site SCC :**

[https://www.centrale-canine.fr/  
articles/reglement-des-expositions](https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions)



Statistiques des chiens inscrits

2e GROUPE

<b>TERRE NEUVE</b> .....	<b>28</b>
JEUNE MALES..... De 1 à 1.....	1
OUVERTE MALES..... De 2 à 5.....	4
CHAMPION MALES..... De 6 à 6.....	1
VETERAN MALES..... De 7 à 8.....	2
PUPPY FEMELLES..... De 9 à 9.....	1
JEUNE FEMELLES..... De 10 à 13.....	4
OUVERTE FEMELLES..... De 14 à 20.....	7
TRAVAIL FEMELLES..... De 21 à 21.....	1
CHAMPION FEMELLES..... De 22 à 22.....	1
VETERAN FEMELLES..... De 23 à 28.....	6
<b>LANDSEER - TYPE CONTINENTAL EUROPÉEN</b> .....	<b>6</b>
OUVERTE MALES..... De 29 à 30.....	2
PUPPY FEMELLES..... De 31 à 31.....	1
JEUNE FEMELLES..... De 32 à 32.....	1
INTERMEDIAIRE FEMELLES..... De 33 à 33.....	1
OUVERTE FEMELLES..... De 34 à 34.....	1

**Soit 34 chiens inscrits pour 15 races dans le 2e Groupe**

**Soit 34 chiens inscrits pour 15 classes à l'exposition de R.E. Terre Neuve et Landseer - St Blancard 32**

# JURY

## M. CAVILLAC Boris (34)

### TERRE NEUVE

CLASSE JEUNE Mâles : 1	CLASSE OUVERTE Mâles : 4
CLASSE CHAMPION Mâles : 1	CLASSE VETERAN Mâles : 2
CLASSE PUPPY Femelles : 1	CLASSE JEUNE Femelles : 4
CLASSE OUVERTE Femelles : 7	CLASSE TRAVAIL Femelles : 1
CLASSE CHAMPION Femelles : 1	CLASSE VETERAN Femelles : 6

### LANDSEER - TYPE CONTINENTAL EUROPÉEN

CLASSE OUVERTE Mâles : 2	CLASSE PUPPY Femelles : 1
CLASSE JEUNE Femelles : 1	CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 1
CLASSE OUVERTE Femelles : 1	

TERRE NEUVE

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. CAVILLAC Boris

1er EXCELLENT 1 UPPO OF THE SEVENTH WAVE

LOF : 059298 Tat : 250269300312001 né le 24/08/2023 (PATCHOU DE LA TERRE DE NEAURE X NIBBLE LA ROSE OF THE SEVENTH WAVE) Prod. M. Mme FOUQUET / BIDARD-FOUQUET Prop. Mme VERGER Karine

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. CAVILLAC Boris

1er EXCELLENT 2 PATCHOU DE LA TERRE DE NEAURE

LOF : 055955/07640 Tat : 250268501880433 né le 30/10/2019 (LHAMO-LATSO DE LA TERRE DES OURS X LANNAPURNA DE LA TERRE DE NEAURE) Prod. Mme RUIZ Karine Prop. M. LE CAR Corentin

3e EXCELLENT 3 PEP'S DE LA TERRE DE NEAURE

LOF : 055957 Tat : 250268501880496 né le 30/10/2019 (LHAMO-LATSO DE LA TERRE DES OURS X LANNAPURNA DE LA TERRE DE NEAURE) Prod. Mme RUIZ Karine Prop. Mme VOGEL Lucille

2e EXCELLENT 4 SON-OF-THE-RASPBERRY DE LA TERRE DES OURS

LOF : 058043 Tat : 250269699502389 né le 31/12/2021 (ANTARYAMIN DENZEL WASHINGTON X LA FRAMBOISE DE LA TERRE DES OURS) Prod. Mme VERNET Marie-Christine Prop. M. LE CAR Corentin

ABSENT 5 THE SECRET MY DREAM THE WORLD OF NIGHT

LOF : 058248/07788 Tat : 250268780322331 né le 18/05/2022 (BOATSWAIN'S DIAMOND GUARDIAN ANGEL X PIQUE LA LUNE THE WORLD OF NIGHT) Prod. Mme BRACONNIER Carine Prop. Mme BRACONNIER Carine

CLASSE CHAMPION MALES - JUGE M. CAVILLAC Boris

1er EXCELLENT 6 RENJO DE LA TERRE DES OURS

Meilleur de Race

LOF : 056841/07727 Tat : 250269590400059 né le 27/11/2020 (ZENITH DEGLI ANGELI NERI X LA FRAMBOISE DE LA TERRE DES OURS) Prod. Mme VERNET Marie-Christine Prop. Mme VERNET Marie-Christine

CLASSE VETERAN MALES - JUGE M. CAVILLAC Boris

1er EXCELLENT 7 LEON DE LA TERRE DE NEAURE

Meilleur Vétéran

LOF : 050531/07186 Tat : 250268500837244 né le 26/01/2015 (NEWFIESDOG GUCCI'N GABBANA X HOURQUETTE DE LA TERRE DE NEAURE) Prod. Mlle RUIZ Karine Prop. M. CAU Joël

2e EXCELLENT 8 MCCAW DE LA TERRE DE NEAURE

LOF : 052055/07302 Tat : 250268501043899 né le 26/03/2016 (FREUD-DELMOUR X FULL PASSION DE LA PLAINE ABYSSALE) Prod. Mlle RUIZ Karine Prop. Mme LAFOURCADE Stéphanie

CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris

TRES PROMETTEUR 9 UPTOWN GIRL GLOVERTOWN DE LA CONTREE DU MILIEU

Meilleur Puppy

LOF : 059433 Tat : 250269591274506 née le 24/09/2023 (MISSISSIPPI-MISSOURI NESS X ORIGINAL RED SOX DE LA CONTREE DU MILIEU) Prod. Mme DIDIER-ROLLAND Laurence Prop. M. BIRGY Dylan

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris

2e EXCELLENT 10 UBY FORTY I GOT YOU BABE DE LA BAIE BLANCHE

LOF : 058859 Tat : 250269591204943 née le 11/02/2023 (EASY RIDER PLACE ON EARTH X SHANEL DITE SWEETY DE LA BAIE BLANCHE) Prod. M. Mme CRESSON-TAHON Erick et Marie-Claude Prop. Mme M. FOUQUET Bérengère et Laurent



- 3e EXCELLENT **11** **UNA STORIA IMPORTANTE OF THE SEVENTH WAVE**  
 LOF : 059300 Tat : 250269300311982 née le 24/08/2023 (PATCHOU DE LA TERRE DE NEAURE X NIBBLE LA ROSE OF THE SEVENTH WAVE) Prod. M. Mme FOUQUET / BIDARD-FOUQUET Prop. Mme M. FOUQUET Bérangère et Laurent
- 1er EXCELLENT **12** **UNE NEOURS K2 DE LA TERRE DE NEAURE**  
 LOF : 059050 Tat : 250269101108864 née le 07/03/2023 (RENJO DE LA TERRE DES OURS X NANDA DEVI DE LA TERRE DE NEAURE) Prod. Mlle RUIZ Karine Prop. Mme RUIZ Karine
- Meilleur Jeune**
- 4e EXCELLENT **13** **UPSY DAISY KALYPSO OF THE SEVENTH WAVE**  
 LOF : 059301 Tat : 250269300312006 née le 24/08/2023 (PATCHOU DE LA TERRE DE NEAURE X NIBBLE LA ROSE OF THE SEVENTH WAVE) Prod. M. Mme FOUQUET / BIDARD-FOUQUET Prop. Mme GIRARD Danièle

**CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris**

- EXCELLENT **14** **NIAGARA DE LA TERRE DE NEAURE**  
 LOF : 053710/09680 Tat : 250269811401598 née le 16/08/2017 (HARPER DE LA GARDE DE POSEIDON X HOURQUETTE DE LA TERRE DE NEAURE) Prod. Mlle RUIZ Karine Prop. Mme BASTIDE Cyrielle
- 1er EXCELLENT **15** **PANGMA SHISHA DE LA TERRE DE NEAURE**  
 LOF : 055691/10160 Tat : 250268501762693 née le 30/08/2019 (ESTEBAN DES OURSONS DE SVALBARD X NANDA DEVI DE LA TERRE DE NEAURE) Prod. Mlle RUIZ Karine Prop. Mme ELBAZ Soizik
- Meilleur de sexe Opposé**
- EXCELLENT **16** **RZECZKA UKOCHANA GALAKTYKA DE LA TERRE DES OURS**  
 LOF : 056838 Tat : 250269590398957 née le 27/11/2020 ((CH) ZENITH DEGLI ANGELI NERI X (CH) LA FRAMBOISE DE LA TERRE DES OURS) Prod. Mme VERNET Marie-Christine Prop. Mlle DUMOTTAY Aleksandra
- 2e EXCELLENT **17** **SANTA CLAUS DE LA RIVE DE GLOVERTOWN**  
 LOF : 058039/10252 Tat : 250268502176296 née le 24/12/2021 (PERFECT BLACK PLUSH DE L'HACIENDA DES PERLES NOIRES X OCEANE BLUE PHOENIX DE LA BAIE BONAVISTA) Prod. M. Mme BIRGY Dylan / GENNARELLI Mélanie Prop. M. BIRGY Dylan
- 4e EXCELLENT **18** **SIWALIK DE LA TERRE DE NEAURE**  
 LOF : 057322/10218 Tat : 250269590656641 née le 26/03/2021 (MCCAW DE LA TERRE DE NEAURE X LANNAPURNA DE LA TERRE DE NEAURE) Prod. Mme RUIZ Karine Prop. Mme RUIZ Karine
- 3e EXCELLENT **19** **SUR-LE-TOIT-DU-MONDE DE LA TERRE DES OURS**  
 LOF : 058040 Tat : 250269590670042 née le 31/12/2021 (ANTARYAMIN DENZEL WASHINGTON X LA FRAMBOISE DE LA TERRE DES OURS) Prod. Mme VERNET Marie-Christine Prop. Mme VERNET Marie-Christine
- ABSENT **20** **THE MAGIC NIGHT THE WORLD OF NIGHT**  
 LOF : 058252/10298 Tat : 250268780322335 née le 18/05/2022 (BOATSWAIN'S DIAMOND GUARDIAN ANGEL X PIQUE LA LUNE THE WORLD OF NIGHT) Prod. Mme BRACONNIER Carine Prop. Mme BRACONNIER Carine

**CLASSE TRAVAIL FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris**

- 1er EXCELLENT **21** **NIBBLE LA ROSE OF THE SEVENTH WAVE**  
 LOF : 053495/09725 Tat : 250269802737926 née le 23/07/2017 (I BELIEVE I CAN FLY DU GOLFE DES NEREIDES X GUEISHA) Prod. M. Mme FOUQUET / BIDARD-FOUQUET Prop. Mme M. FOUQUET Bérangère et Laurent

**CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris**

- 1er EXCELLENT **22** **RIVER TSANGPO DE LA TERRE DE NEAURE**  
 LOF : 056243/10126 Tat : 250269590150293 née le 03/04/2020 (LHAMO-LATSO DE LA TERRE DES OURS X LANNAPURNA DE LA TERRE DE NEAURE) Prod. Mme RUIZ Karine Prop. Mme RUIZ Karine

## CLASSE VETERAN FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris

- ABSENT **23** **GODWIN DE CHILD OF BRICE**  
LOF : 045180/08547 Tat : 250269604464049 née le 11/08/2011 (ADIBOU DU PRE AUX VANNEAUX X EOWIN DU DOMAINE DE FLAMBEAU) Prod. Mme PAPIN Isabelle Prop. Mme VERNET Marie-Christine
- 2e EXCELLENT **24** **HOURQUETTE DE LA TERRE DE NEAURE**  
LOF : 047081/08789 Tat : 250269604837543 née le 22/10/2012 (FREUD-DELMOUR X FULL PASSION DE LA PLAINE ABYSSALE) Prod. Mlle RUIZ Karine Prop. Mme RUIZ Karine
- ABSENT **25** **INNAYA DE LA GARDE DE POSEIDON**  
LOF : 048287/09038 Tat : 250268730228333 née le 03/08/2013 (ESTEBAN DES OURSONS DE SVALBARD X ETOILE DU COL DE L'ESCRINET) Prod. Mme M. DA SILVA Emmanuelle et Nuno Prop. Mme ETCHART Elodie
- ABSENT **26** **LA FRAMBOISE DE LA TERRE DES OURS**  
LOF : 050929/09325 Tat : 250269606407521 née le 08/06/2015 (QUOVADIS DEGLI ANGELI NERI X GODWIN DE CHILD OF BRICE) Prod. Mme VERNET Marie-Christine Prop. Mme VERNET Marie-Christine
- 1er EXCELLENT **27** **LANUSZKA UKOCHANA DE LA BAIE BONAVISTA**  
LOF : 051332/09463 Tat : 250269802636660 née le 10/11/2015 ((CH) IRON MAN DES OURSONS DE L'OCEAN X (CH) JUST BEAUTY QUEEN DE LA BAIE BONAVISTA) Prod. Mme M. GODIN Laurence / RICHOMME Donovan Prop. Mlle DUMOTTAY Aleksandra
- ABSENT **28** **LOT OF LOVE DE LA LEGENDE DE JUPITER**  
LOF : 051348/09502 Tat : 250268500783373 née le 24/10/2015 (KING OF HELLULAND LOT OF STARS X ICE CREAM DES PASSAGERS DU VENT) Prod. M. BROSSAUD Dimitri Prop. M. BROSSAUD Dimitri

## LANDSEER - TYPE CONTINENTAL EUROPÉEN

## CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. CAVILLAC Boris

- 1er TRES BON **29** **CYPIS KATEMORI**  
LOF : 004316/00526 Tat : 616093900839659 né le 23/02/2019 (ANDY VOM KREUZFELSEN X DEMI CZUBARYK) Prod. Mme DWORNIK-RZECZYCKA Ewa Prop. Mme LALY Anne-Lyse
- ABSENT **30** **SECRET GARDEN DES PANDAS DES TERRES ROUGES**  
LOF : 004192/00530 Tat : 250269608865911 né le 21/02/2021 (NIGHT RANGER DES PANDAS DES TERRES ROUGES X NAGINI OF EASY WHITE) Prod. Mme RASIGADE Noémie Prop. Mlle MONTMAIN Christine

## CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris

- 1er TRES PROMETTEUR **31** **UNITY DE LA LANDE DE MONTECOULET**  
LOF : 004421 Tat : 250269610855337 née le 01/09/2023 (DENNY VON DER SILBERDISTEL X PASTEL CHRISTINE) Prod. Mme LALY Anne-Lyse Prop. Mme LALY Anne-Lyse  
**Meilleur Puppy**

## CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris

- 1er EXCELLENT **32** **ULTIME DU DOMAINE DU BOUTLANDE**  
LOF : 004358 Tat : 250269591236447 née le 05/02/2023 (COOPER X NEYGHE DU DOMAINE DE VAL KURLANDE) Prod. Mme MAUPETIT Marie-Laure Prop. Mme MAUPETIT Marie-Laure  
**Meilleur de Race / Jeune**

## CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris

- 1er EXCELLENT **33** **TEKILA DU DOMAINE DU BOUTLANDE**  
LOF : 004314 Tat : 250269590810429 née le 20/07/2022 (COOPER X PIN UP DU DOMAINE DU BOUTLANDE) Prod. Mme MAUPETIT Marie-Laure Prop. Mme MAUPETIT Marie-Laure

## CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. CAVILLAC Boris

- ABSENT **34** **DAKINI VOM KLONHOF**  
LOS : 780742 Tat : 756095310069308 née le 04/04/2021 (CARLOS VON WÜRTEMBERG X BELINDA VOM KLONHOF) Prod. Mme HUSER Karin Prop. Mlle MONTMAIN Christine

**Liste des exposants**  
**R.E. Terre Neuve et Landseer - St Blancard 32 samedi 25 mai 2024**

## **B**

BASTIDE Cyrielle 1, avenue de la Gare 31290 AVIGNONET LAURAGAIS	14
BIRGY Dylan ()	9-17
BRACONNIER Carine 224, route de Font Mendosse 24580 ROUFFIGNAC ST CERNIN DE REILHAC	5-20
BROSSAUD Dimitri 2, St Joseph 44440 JOUE SUR ERDRE	28

## **C**

CAU Joël ()	7
-------------	---

## **D**

DUMOTTAY Aleksandra Les Anis 46300 LE VIGAN	16-27
---	-------

## **E**

ELBAZ Soizik ()	15
ETCHART Elodie 21, chemin de l'Ausselon 30600 VAUVERT	25

## **F**

FOUQUET Bérengère et Laurent 7, l'Aubépine 85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE	10-11-21
---	----------

## **G**

GIRARD Danièle ()	13
-------------------	----

## **L**

LAFOURCADE Stéphanie 170, rue du Lavoir 33210 ST PARDON DE CONQUES	8
LALY Anne-Lyse La Fresnaye sur Chedouet 8, lieu-dit la Bauge 72600 VILLENEUVE EN PERSEIGNE	29-31
LE CAR Corentin ()	2-4

## **M**

MAUPETIT Marie-Laure Le Haut Boutlande 35560 BAZOUGES LA PEROUSE	32-33
MONTMAIN Christine Le Collet des Infornius 83136 FORCALQUEIRET	30-34

## **R**

RUIZ Karine Maison dou Luc 65230 CIZOS	12-18-22-24
--	-------------

## **V**

VERGER Karine ()	1
VERNET Marie-Christine 892, route des Grottes 06530 ST CEZAIRE	6-19-23-26
VOGEL Lucille ()	3